



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 47265

## Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fermeture programmée de la perception de Mouthoumet (Aude). Il semble en effet, selon de multiples informations, qu'un projet de réforme prévoit cette fermeture pour la fin de l'année. Cette information est un bien mauvais coup porté aux mille trois cents habitants répartis sur les dix-huit communes de ce canton. Cette suppression induirait des déplacements importants pour cette population puisque les temps de parcours pourraient s'élever, pour les habitants les plus éloignés, à plus de cinquante minutes pour un aller simple. Il regrette d'ailleurs que le Gouvernement multiplie les attaques contre le monde rural et les collectivités locales qui en font partie. Les lois de décentralisation vont tendre le cadre budgétaire de ces collectivités auxquelles sont venues s'ajouter récemment les restructurations de La Poste. Il lui rappelle donc que le service public est le garant de l'égalité sur le territoire national. Pour vivre et engager une politique de développement durable, le monde rural a besoin d'un engagement fort et de solidarité entre les territoires. En outre, il lui rappelle également que la commune de Mouthoumet a engagé voilà deux ans des frais importants pour rénover et agrandir les locaux de la trésorerie, qui appartiennent pour partie à l'État, à la demande même de l'administration fiscale. Par ailleurs, il l'informe que cette suppression programmée va augmenter les risques des régisseurs en charge des fonds des régies de recettes du canton en multipliant et en allongeant leurs déplacements. En conséquence, il lui demande de bien vouloir retirer purement et simplement ce projet particulièrement injuste qui représente de plus une très faible économie pour le budget de l'État eu égard au très faible nombre d'agents qui en assurent le fonctionnement.

## Texte de la réponse

Dans le but de préserver la qualité du service rendu, la direction générale de la comptabilité publique a engagé une démarche visant à adapter et diversifier les modes de gestion des trésoreries situées en milieu rural. C'est pourquoi le trésorier-payeur général de l'Aude mène actuellement une réflexion sur la restructuration des postes ruraux du département, avec pour objectif d'offrir une organisation qui garantisse la qualité du service rendu, tout en s'adaptant aux réalités géographiques, économiques et humaines. Dans ce cadre, le trésorier-payeur général de l'Aude envisage effectivement de restructurer la trésorerie de Mouthoumet, ses activités ayant vocation à être réparties sur d'autres trésoreries. Cette opération permettrait de constituer des entités dotées d'équipes renforcées où le comptable et ses collaborateurs seraient plus disponibles pour les usagers et les services des communes, notamment dans leur rôle de conseil en matière de fiscalité locale. La recherche de cet objectif conduit notamment le Trésor public à rapprocher son réseau percepteur de la carte des structures intercommunales, en regroupant sur un même poste comptable toutes les communes qui appartiennent au même établissement de coopération intercommunale. Cette démarche structurante pourrait donc aboutir à la répartition de la gestion des communes actuellement gérées par la trésorerie de Mouthoumet sur les trésoreries de Lagrasse et de Tuchan. La procédure, déconcentrée au niveau local, s'appuie sur une démarche « qualité-usagers » et sur une large concertation avec les élus concernés. Si le principe de la restructuration de la trésorerie de Mouthoumet est en lui-même porteur d'améliorations du service rendu, la poursuite des échanges

entre le trésorier-payeur général et les élus demeure un passage essentiel dans l'élaboration d'un schéma définitif et de ses modalités de réalisation. Ainsi une telle opération n'impliquera pas nécessairement la disparition des services du Trésor à Mouthoumet. Ceux-ci pourront trouver un prolongement dans une nouvelle forme de présence qui permettra d'offrir une gamme de services adaptée aux besoins des usagers. A ce titre, le trésorier-payeur général est prêt à maintenir une permanence d'une journée par semaine qui pourrait se tenir dans l'agrandissement aménagé par la mairie. La fréquence qui est proposée se base sur une enquête de la fréquentation de la trésorerie démontrant qu'elle ne dépasse pas actuellement deux usagers par semaine. S'agissant des opérations des régisseurs, une solution est à l'étude qui devrait leur permettre de dégager leurs fonds à la poste dont les locaux sont situés en face de l'actuelle trésorerie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Perez](#)

**Circonscription :** Aude (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47265

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 2004, page 7472

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2004, page 9220